



Transactions sur Vente

Honoraires sur Vente fixés à **7 % TTC** du montant de la vente

- Minimum : 7 000 € TTC pour Logement ou 2 500 € TTC pour Stationnement
- nombre illimité de visites
- budget Publicité illimité
- rédaction Formalités
- Assistance et Conseils ...

Transactions sur Location

Honoraires sur Location de Logement règlementés 13€/m² TTC (dont 3€/m² TTC pour l'état des lieux d'entrée) payables par le Propriétaire et le Locataire

Honoraires sur Location de Locaux fixés 10 % HT (+TVA 20%) du loyer annuel hors charges, hors foncier et hors taxes payables par le Propriétaire et le Locataire

- Recherche et Sélection rigoureuse du Locataire,
- Visites illimitées
- budget Publicité illimité
- Rédaction Formalités d'entrée
 - Bail
 - Etat des lieux
 - 1^{ère} Quittance (1^{er} terme + dépôt garantie)
 - Assistance et Conseils

Gestion Locative

100 % de nos facturations déductibles de vos revenus fonciers (régime réel)

Honoraires sur Gestion Locative fixés à **5,85% HT** + TVA 20% du montant du Loyer charges comprises payables par le propriétaire (*en supplément des Honoraires sur Location*)

- édition Quittances mensuelles,
- encaissement des loyers charges comprises, possibilité paiement des charges de la copropriété, édition de votre relevé de compte avec règlement à votre nom selon les excédents trimestriels et/ou par acomptes mensuels
- Régularisations annuelles des Charges Locatives,
- Révisions annuelles du Loyer,
- Assistance Comptable, Fiscale, et en cas de travaux,
- Déplacements illimités à votre domicile (06) ou chez votre locataire,
- Frais administratifs illimités : courriers, frais postaux, photocopies, etc...

Garantie des Loyers & Détériorations Immobilières

100 % de nos facturations déductible de vos revenus fonciers (régime réel)

Contrat Groupe n° 112.789.043 SAA MMA réservé aux Clients « Gestion »

- **LOYERS IMPAYÉS** : Résultant du non paiement par les locataires défaillants des loyers, charges et taxes lui incombant : Indemnisation pour une durée illimitée, sans franchise, sans plafond des loyers, sans délai de carence

- **FRAIS et CONTENTIEUX** : Prise en charge des frais de justice et d'intervention concernant les opérations de recouvrement des impayés. Frais illimités : actes Huissiers et honoraires Avocats

- **DÉFENSE & RECOURS** : Protection juridique du Propriétaire

- DÉTÉRIORATIONS IMMOBILIÈRES

Dégradations, destructions, altérations, perpétrées par le Locataire (Limite 7625 € par sinistre – franchise 382 €) dans le cadre d'un impayé

+ 3,00 % TTC

du montant du loyer charges comprises

Possibilité « Garantie du Risque Locatif / PASS GRL® » Nous Consulter

TARIF à compter du 01 janvier 2018

Service de Médiation à la Consommation

Règlement amiable des litiges entre le professionnel et le consommateur conformément aux articles L611-1 à L 641-1 et R 612-1 à R 616-2 du Code de la consommation : en cas de litiges non résolu entre le Professionnel et le Consommateur, ce dernier a un an pour saisir le médiateur de la consommation. Si les conditions sont réunies, une médiation de la consommation se déroulera selon les textes et le processus en vigueur.

La médiation de la consommation est un règlement extrajudiciaire des litiges de la consommation. La procédure est gratuite pour le consommateur (R612-1 du Code de la Consommation).

Le consommateur peut saisir le médiateur à l'adresse suivante :

MEDIATION – VIVONS MIEUX ENSEMBLE

465 avenue de la Libération
54 000 NANCY

www.mediation-vivons-mieux-ensemble.fr
mediation@vivons-mieux-ensemble.fr

Informations Juridiques

« MIDEM Immobilier » est une marque déposée auprès de l'INPI

ADM sarl au Capital de 8.000€
RCS Nice 439 100 934 00025 APE 6831Z TVA FR 37439100934

Cartes Professionnelles délivrées par la CCI Nice Côte Azur
TRANSACTION & GESTION n° CPI 0605 2016 000 005 606

Responsabilité Civile Professionnelle MMA Assurances Contrat n° 143601723 Z

Garanties Financières SOCAF n° SP 23.229
TRANSACTION sans Maniement de Fonds 110.000€ GESTION 350.000€
SOCAF 26 avenue de Suffren - 75015 PARIS